

- **Edito**
- **Relations ville-associations**
- **Rappels importants**
- **Rendez-vous associatifs ...**
Octobre à décembre 2013
- **Nouvelles venues**

ÉDITO

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Ville de Mont de Marsan bénéficie d'une grande diversité associative dont le dynamisme a, une fois de plus, été démontré lors du dernier Forum des associations.

Comme vous l'a rappelé Madame le Maire lors de cette rencontre, une ville ne peut se passer du monde associatif, vecteur de nombreuses animations, porteur de projets novateurs dans l'animation de la cité.

La Ville maintiendra donc le soutien qu'elle apporte aux associations, que ce soit dans l'aide logistique, la mise à disposition de locaux – même si un effort dans le partage, la mutualisation sera de plus en plus sollicitée – ou encore les aides financières. L'implication des services municipaux (parc technique, espaces verts, service des sports, service Vie Locale) auprès des associations est en augmentation mais se fait toujours dans un seul but : animer la ville et donner du plaisir au public.

Si j'ai donc un souhait pour le monde associatif local, c'est que la joie d'être ensemble et le partage des expériences se poursuivent, et que de nombreux projets aboutissent, quel que soit le domaine, culturel, sportif, social ou de loisirs.

Chantal Davidson
*Adjointe au Maire,
chargée de la Culture,
de l'Animation et de la Vie Associative*

RELATIONS VILLE - ASSOCIATIONS

Associations et animations organisées par la Régie des Fêtes

• **Animations proposées dans le cadre du Téléthon**, samedi 7 décembre 2013 sous la coordination de la Régie des Fêtes.

Participer au téléthon, c'est aider le financement des projets de recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires essentiellement mais aussi sur d'autres maladies génétiques rares. L'argent récolté sert également à aider et accompagner les malades atteints de myopathie. L'engagement de votre association pour cette cause solidaire, outre le fait de récolter de l'argent peut aussi permettre à votre groupe de se faire connaître plus encore par le public. Il est donc important de proposer des projets exceptionnels pour un événement exceptionnel et pour relancer, sur Mont de Marsan, cette grande manifestation.

• **Animations de Noël**, du 14 décembre 2013 au 6 janvier 2014, en centre-ville.

Plaisir de la fête, bonheur des enfants de 0 à 99 ans, ce moment est attendu par tout le public et connaît une réussite grandissante, tant par l'investissement de la ville et de l'Union des commerçants montois, que par votre participation à animer cette période festive. Tout peut s'envisager, tant que la joie de partager est au rendez-vous.

Pour ces deux manifestations, pensez à venir à vous inscrire auprès de la régie des fêtes, soit par téléphone au 05 58 75 39 08, soit par mail : didier.cabannes@montdemarsan.fr

Une réunion pour chaque sujet sera organisée dans le mois d'octobre 2013.

Côté administration

Que votre association bénéficie d'une subvention directe (financière) ou d'une subvention indirecte (tout soutien accordé – salle, matériel ...), il vous appartient de fournir, chaque année les éléments suivants :

- Attestation d'assurance de votre association,
- Composition du bureau lors de tout changement intervenu

- Rapport financier et moral de votre association (bilan de l'assemblée générale)

Budget de votre association

Pour toutes vos demandes de soutien, le service Vie Locale vous transmet la valorisation financière de l'aide apportée. Je vous rappelle l'obligation légale de faire apparaître ces montants dans les budgets de votre association.

Participez à la réforme des rythmes scolaires

Dans le cadre de la nouvelle réforme relative à l'organisation du temps scolaire, les communes sont chargées, de l'organisation du temps péri-scolaire et de la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires.

Le Conseil Municipal de la ville de Mont de Marsan a choisi, comme 70 % des communes françaises, d'appliquer en 2014 la réforme de la semaine de 4 jours et demi. Cette année de travail préparatoire va permettre de mettre en place un dispositif cohérent pour la rentrée prochaine.

Ainsi l'école s'ouvre au monde extérieur, aux associations culturelles, sportives, artistiques ou de loisirs qui pourront participer (sous certaines conditions) au développement des enfants tout en leur permettant de se découvrir des compétences et des centres d'intérêt nouveaux.

Votre association veut collaborer à cette réforme et à la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires dans le temps péri-scolaire.

Renseignements : PJSE

Tel 05 58 93 68 70 - Email pjse@montdemarsan.fr

Rappels importants

Sources : association mode d'emploi et Communes et Associations

1 – Côté administration de votre association

Registre spécial des associations

Toute association, quels que soient son objet et son activité, doit tenir un registre spécial.

Ce registre permet de consigner les formalités obligatoires de déclaration en préfecture de la création, de modification des statuts ou de changement dans la composition des instances statutaires. Le registre doit être coté et paraphé sur chaque page par la personne habilitée à représenter l'association (article L 5 de la Loi du 1er juillet 1901).

Les pages du registre spécial doivent être numérotées de la première à la dernière et paraphés par le Président. Aucun format particulier n'est imposé pour ce registre, si ce n'est qu'il ne peut absolument pas être composé de feuilles volantes. En première page le registre comportera les mentions suivantes: registre spécial de l'association (nom) dont le siège social est (adresse) , coté et paraphé par le président en exercice (nom). Chaque changement porté sur le registre spécial doit mentionner la date et être signé par le président en exercice.

Sont en outre inscrits sur le registre, dès la décision, sans aucun blanc, (article 31 du décret du 16 août 1901) avec indication de la date des récépissés de déclaration modificative en Préfecture : les modifications apportées aux statuts, les changements de dirigeant, les nouveaux établissements fondés, le changement d'adresse du siège social, les acquisitions ou aliénations des immeubles de l'association. Les associations sont passibles d'une amende de 1 500 € et du double en cas de récidive ou d'infraction à l'article 5 de la Loi du 1er juillet 1901, relative à la tenue du registre spécial.

Ce registre spécial est à présenter lors de toutes demandes de subventions.

La déclaration des modifications statutaires est obligatoire

Les associations régies par la Loi 1901 doivent déclarer leurs modifications statutaires dans un délai de 3 mois. Si cette déclaration n'est pas faite les risques encourus sont les suivants :

- Inopposabilité des modifications intervenues aux partenaires de l'association et la nullité des actes accomplis par les nouveaux dirigeants.
- Le TGI pourrait prononcer la dissolution de l'association à la demande de tout intéressé ou du parquet.
- Suppression éventuelle de tout financement (subvention).

2 - Organisation de manifestations

Vide-greniers

Ne pas oublier de tenir un registre des vendeurs (article R. 310-9 du code de commerce et 321-7 du code pénal). Ce registre (peut être un simple cahier) doit être obligatoirement coté et paraphé, vierge, auprès du Service Population en Mairie. Le registre doit ensuite comprendre : la dénomination et le siège social de la personne morale participant au vide-grenier, ainsi que le nom et prénom de son représentant à la Manifestation, avec les références de la pièce d'identité fournie. Si le vendeur est une personne physique, le registre comprendra son nom, prénom, qualité et domicile, le numéro et la date de délivrance de la pièce d'identité fournie, ainsi que la mention de la remise de l'attestation sur l'honneur de non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Le Service Vie Locale tient à votre disposition :

- Le modèle de la déclaration préalable,
- Le modèle d'attestation sur l'honneur que devront compléter les vendeurs, et qui devront ensuite être collés sur le registre.

Les participants autorisés sont : les particuliers ne vendant et n'échangeant que des objets personnels usagés, les associations ne vendant que des objets personnels usagés donnés par des particuliers et les professionnels du commerce ou de la fabrication régulièrement déclarés.

L'organisateur de la manifestation doit tenir le registre à la disposition des services fiscaux, des douanes et des services de la concurrence, consommation et répression des fraudes.

Dans un délai de 8 jours maximum après le vide-greniers, le registre sera paraphé par la Mairie du lieu de la manifestation et sera déposé ensuite à la préfecture, sous couvert de la mairie. Les attestations restent chez l'organisateur (sauf si les autorités de contrôle les prennent pour la procédure).

Attention : si un exposant particulier refuse de signer l'attestation sur l'honneur, la nouvelle réglementation est claire : cette personne ne doit pas être acceptée car c'est la responsabilité de l'organisateur qui serait alors engagée. En cas d'installation sans autorisation, un signalement doit être impérativement fait au Maire et à la Police, en charge d'appliquer la Loi.

Incidences fiscales : les recettes perçues par l'association à l'occasion de la manifestation sont exonérées d'impôts et de taxes si les conditions suivantes sont réunies : la manifestation ne relève pas de l'activité habituelle de l'association, l'association poursuit des objectifs sociaux de façon désintéressée, l'association n'a pas organisé dans la même année civile plus de 5 événements ayant dégagé des recettes (spectacle, conférence, loto, exposition, kermesse, etc ...).

Lotos

Les lots ne peuvent en aucun cas consister en sommes d'argent ni être remboursés. Par contre, les bons d'achat non remboursables auprès des commerçants locaux sont autorisés.

APPEL A PROJETS 2013

La Fondation de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes a lancé, le 17 septembre 2013, son appel à projets 2013 dénommé « Passeport Confiance ». Il marque la volonté de la Fondation de venir en aide aux jeunes en difficulté sociale, professionnelle, de santé ou encore d'hébergement. Cette initiative vise à accompagner les projets les plus innovants portés par le monde associatif. Une enveloppe de 300 000 € est dédiée à cette opération dont vous pouvez trouver toutes les informations pratiques sur le site : www.rse-ceapc.fr. Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à vous porter candidates.

RENDEZ-VOUS ASSOCIATIFS

DU 11 OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2013

OCTOBRE

- 11 au 13 octobre

Site de Nahuques

Salon Habitat Expo

- 12 octobre

Place de la Mairie

Le village des Sciences, proposée par Lacq Odysée, avec la participation de l'Astro club du Marsan, de la société Mycologique Landaise, l'IUT Génie des Matériaux, Aquitaine Landes récif et l'ESPE

- 12 octobre

Théâtre du Pégly

Spectacle proposé par l'Association Ecriture Théâtrale du Grand Sud-Ouest

- 13 octobre

Etrier – la Hiroire

Compétition organisée par le Stade Montois Sports Equestres

- 13 octobre

Place des Arènes

Championnat des clubs, Stade Montois Pétanque

- 13 octobre

Stade Guy Boniface

Compétition proposée par le Stade Montois Athlétisme

- 13 octobre

Auberge Landaise

Vide-greniers organisé par le Twirling Bâton Montois

- 13 octobre

Château de Nahuques

Exposition du cercle Philatélique montois

- 14 octobre *matin*

Auberge Landaise

Collecte de sang par l'EFS en collaboration avec l'association des donneurs de sang bénévoles

- 15 octobre

Place de la Mairie

Forum nutrition santé organisé par l'Atelier santé ville

- 18 octobre

Salle du Petit-Bonheur

Repas solidaire proposé par le club Quetzal

- 18 et 19 octobre

Place Saint-Roch

« bravo le goût » proposé par la Chambre des Métiers,

- 19 octobre

Salle Georges Brassens

Banquet du Comité des Fêtes de Saint Jean d'août

- 19 et 20 octobre

Site de Nahuques

« Urban Landes » organisé par Musiques Croisées et par Carcass'crew

- 18 au 20 octobre

Auberge Landaise

Exposition d'oiseaux par le club Sérinophile Landais

- 19 et 20 octobre

Place des Arènes

Journées de la Moto organisées par la Fédération Française des Motards en Colère

- 20 octobre

Terrain du conte

Concours d'agility par le club d'éducation canine

- 20 octobre
CaféMusic'
Concert de Joyce Jonathan
- 23 octobre
Auberge Landaise
Loto d' l'UCAM
- 25 octobre
Auberge Landaise
Loto de l'amicale des Fêtes de la Base Aérienne 118
- 26 octobre
Auberge Landaise
Loto du Vélo club Montois
- 26 et 27 octobre
Salle du Petit-Bonheur
Stage de coupe de bonsaïs par le Petit Arbre Landais
- 27 octobre
Auberge Landaise
Bal organisé par l'ARPA
- 27 octobre
Golf de Saint-Avit
Coupe du Personnel, par le Stade Montois Golf
- 27 octobre
Hall de Nahuques
Grand vide-greniers proposé par le COSS
- 27 octobre
Salle Georges Brassens
Repas crêpes proposé par l'amicale des Bretons des Landes
- 31 octobre
Auberge Landaise
Loto du Stade Montois Basket féminin

NOVEMBRE

- 3 novembre
Hall de Nahuques
Vide-grenier organisé par le cercle des citoyens
- 3 novembre
Salle du Petit-Bonheur
Soirée dansante proposée par le club Amitiés et Loisirs des Landes
- 4 au 17 novembre
Salle Lamarque-Cando
Exposition de photos, par l'ASPTT club Photo
- 6 novembre
Parc Lacaze
Vide-greniers organisé par l'association Bois et Services
- 7, 14, 21 et 28 novembre
Auberge, à 20 h 45
Lotos organisés par le Club des Supporters du Stade Montois Basket masculin
- 9 novembre
Café Music'
Concert de Brigitte Bop, Boulenvrac, Lord Mac Rashley
- 10 novembre
Auberge Landaise
Soirée dansante par la FNACA
- 10 novembre
Hall de Nahuques
Vide-grenier proposé par la FNATH 40
- 11 novembre
Auberge Landaise
Tournoi annuel par le Bridge club montois
- 14 novembre
Salle du Petit-Bonheur
Loto proposé par l'ARPA
- 15 novembre
Château de Nahuques
Conférence repas, par l'Amicale Landaise des Rapatriés et le Cercle Algérieniste
- 16 novembre
Auberge Landaise
Soirée dansante par Couleurs caraïbes et N'Gage

- 17 novembre

Maison des Associations

Journée portes ouvertes proposée par le cercle philatélique landais

- 18 au 23 novembre

Salle Lamarque-Cando

Exposition proposée par l'UNICEF comité montois

- 19 au 24 novembre

Hall de Nahuques

Festival Arts des Suds par Arts des Suds

- 22 novembre

CaféMusic'

Concert las hermanas Caronni

- 23 novembre

Salle du Petit-Bonheur

Repas de la Sainte-Cécile par les Cumbancheros

- 23 novembre

Salle Georges Brassens

Fest Noz par l'Amicale des Bretons des Landes

- 23 novembre

Auberge Landaise

Loto du Vélo club montois

- 24 novembre

Salle Georges Brassens

Bal rétro proposé par Chanson Made in Landes

- 26 novembre au 4 décembre

Salle Lamarque-Cando

Braderie de Noël par l'AFIM

- 27 novembre

CaféMusic'

Concert des Ogres de Barback

- 29 novembre

Château de Nahuques

Soirée débat sur la défense de la tauromachie par le club Pedro Romero

- 30 novembre

Salle de Barbe d'or

Compétition du Stade Montois Badminton

- 30 novembre

Auberge Landaise

Repas au profit du téléthon organisé par l'Amicale des Fêtes

DÉCEMBRE

- 1^{er} décembre

Hall de Nahuques

Vide-grenier du Stade Montois BMX

- 2 décembre

Auberge Landaise, en matinée

Collecte de sang par l'EFS en collaboration avec l'association des donateurs de sang bénévoles

- 5, 12, 19, 26 décembre

20 h 45 à l'Auberge Landaise

Lotos organisés par le club des supporters du stade montois basket masculin

- 7 décembre

En ville

Animations dans le cadre du Téléthon

- 8 décembre

Théâtre du péglé

Représentation théâtrale proposée par le Club Quetzal

- 8 décembre

Château de Nahuques

Repas dansant par le club amitié et Loisirs des Landes

- 9 décembre

Salle du Petit-Bonheur à 19 h 30

Table ronde organisée par le CCFD Terre Solidaire sur le thème de « l'accès à l'eau potable »

- 13 décembre

Hall de Nahuque

Loto géant du Stade Montois Rugby Association

- 14 décembre

Salle de Barbe d'or

Compétition du Stade Montois Badminton

- 26 au 30 décembre

Château de Nahuques

Open international du club Echiquier Montois

- 31 décembre

Auberge Landaise

Réveillon proposé par AIMSA

- 31 décembre

Château de Nahuques

Réveillon proposé par les Amis d'Outre-mer des Landes

NOUVELLES VENUES...

Amicale des étudiants de l'IUT de Mont de Marsan : accueillir les nouveaux étudiants, organiser des soirées, mettre en place des actions de soutien en collaboration avec la municipalité et apporter des services divers. *Contact : site internet : <http://www.assos-iutmdm.fr>*

Raid4Aide : réalisation de projets humanitaires, sportifs, découvertes au travers de voyage.
Contact : 633 avenue Eloi Ducom à Mont de Marsan.

Comité des Fêtes de la Base Aérienne 118 : organiser des manifestations afin de financer des journées festives telles que l'arbre de Noël de la base, participer à des manifestations organisées par la ville de Mont de Marsan (Madeleine, Carnaval).
Contact : BA 118, 1061 avenue du Colonel Rozanoff à Mont de Marsan.

Romano Oro : propose un cours de danse orientale d'influence rom. Apprentissage des mouvements de la danse orientale sur des musiques d'origines variées : Turquie, Bulgarie, Europe de l'Est, Indes et bien sûr Proche et Moyen Orient.
Contact : sacipovic@hotmail.fr

CHANGEMENTS

Nouveaux présidents

Jean Rubio pour le Cercle Philatélique Montois, Julien Cloup pour Funny Duck 40, Brigitte Cieutat-Darrieutort, pour le Lions club Pomme de Pin, Laure Bridon pour le Cercle des Citoyens, Danielle Patole pour l'UFC Que Choisir.

INFOS PLUS

Rappel

Cette gazette peut également vous permettre de transmettre des messages aux autres associations (échange de service, dons de matériels, mutualisation dans des animations ...) de leur faire part de vos nouveautés, ...

C'est surtout un outil qui doit vous être utile. Si vous souhaitez voir aborder des sujets particuliers, n'hésitez pas ...

TRANSMETTEZ au service Vie Locale vos attentes. N'hésitez pas !

ADRESSE UTILE

Pour tout renseignement juridique (création d'association, statuts, règlement, contrat professionnel ...)
Mme Dussau - Direction Départementale de la cohésion
sociale et de la protection des Populations
7 place Francis Planté - 40000 Mont de Marsan - Tél : 05 58 05 76 30